

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX
COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2024

Présents : Georges CAGNIN, Marc CURTILLAT, Pierre GERBELOT, Gérard GOURJUX, Gilles LACROIX, Alain ROCHE, Élise SAUNIER, William BARBOTIN, Bénédicte PHILIPPE, Anthony GOJON

Excusés : Jean-Pierre COTTAREL, Christine VALETTE, Patrice HOARAU (pouvoir à Gérard GOURJUX), Yves GENIX (pouvoir à Marc CURTILLAT), Jessica HOARAU (pouvoir à William BARBOTIN)

Secrétaire de séance : Marc CURTILLAT

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 25/03/2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire :

M. le Maire donne lecture d'un communiqué de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) expliquant que le déficit de l'Etat va être comblé pour partie par les collectivités qui voient le montant des diverses allocations et subventions baisser en 2024.

Alors que les charges de crédit de la commune vont fortement diminuer à la fin de l'année, la réduction des allocations de l'état incitent à la plus grande prudence pour le budget 2024.

3. Point sur les commissions :

Après un tour de table, il n'est fait mention d'aucun élément nouveau au niveau des commissions.

4. Délibérations :

- Révision du prix des concessions cimetières :

M. le maire rappelle que le prix des concessions a été fixé il y a 10 ans maintenant et qu'il convient de le réactualiser notamment pour le mettre en cohérence avec le prix des concessions du colombarium.

La proposition qui est soumise à l'assemblée délibérante est :

- Concession de 4m²
 - 30 ans : 400 € au lieu de 300 €
 - 15 ans : 300 € au lieu de 200 €
- Concession de 2m²
 - 30 ans : 200 € au lieu de 150 €
 - 15 ans : 150 € au lieu de 100 €

Vote ==> accord à l'unanimité des présents et représentés

- **Révision du prix du Jardin du Souvenir**

Sur le même principe, M. le Maire propose de réévaluer la dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs (plaque comprise) à 30 € au lieu de 20€.

Vote ==> accord à l'unanimité des présents et représentés

- **Révision du prix de location des salles communales :**

Après un tour de table, les membres présents s'entendent sur une augmentation de 10% du prix des locations des salles et s'accordent sur les critères suivants :

- ❖ Location réservée aux habitants de la commune (pas de changement)
- ❖ Suppression du tarif à l'heure
- ❖ Suppression de la location à la journée les week-ends
- ❖ Baisse du forfait électrique au-delà duquel une participation aux frais d'électricité sera demandée aux loueurs à 200 kWh (au lieu de 250)
- ❖ Les prix ainsi déterminés sont :

	Salle des Fêtes	Salle des Jeunes
Location WE	220 €	110 €
Location journée (hors WE)	100 €	60 €
Location ½ journée (hors WE)	80 €	45 €

Vote ==> accord à l'unanimité des présents et représentés

- **Vote des taux de fiscalité locale :**

M. le maire propose qu'en raison de l'augmentation des bases par l'état, les taux de la commune restent inchangés.

Vote ==> accord à l'unanimité des présents et représentés

- **Vote du budget primitif 2024 :**

L'édition préparatoire est remise en séance et M. le maire en donne lecture article par article et souligne la diminution des charges à venir en raison de la fin de deux crédits et la fin d'une opération par l'EPFL. Le montant de la rétrocession par l'EPFL de cette opération étant trop important pour être versé en une seule fois, M. le maire propose de contracter un petit emprunt (déblocable par paliers) sur 15 ans. L'annuité de cet emprunt serait inférieure au montant des charges actuelles et donc tout à fait supportable dans le budget et permettrait ainsi de dégager des crédits pour réaliser des investissements de voirie principalement.

La proposition de budget soumise au vote tient compte de cette hypothèse et M. le maire souligne que sous réserve de l'accord du conseil et des banques prêteuses, un budget rectificatif sera soumis au vote ultérieurement.

Le budget primitif 2024 est arrêté comme suit :

- ✓ Fonctionnement :
 - Dépenses : 650 096,00 €
 - Recettes : 650 096,00 €
- ✓ Investissement :
 - Dépenses : 302 484.48 €
 - Recettes : 302 484.48 €

**Vote ==> le budget primitif est adopté par 10 voix POUR (8 présents + 2 représentés)
et 3 voix CONTRE (2 présents + 1 représenté)**

- Vote des subventions allouées aux associations communales :

M. le maire propose que le même montant qu'en 2023 soit alloué aux associations communales (une somme de 30 € supplémentaire est allouée à Champagneux Créations en participation à l'achat de la coupe pour le concours de pétanque).

Le montant des subventions s'établit donc ainsi :

Champagneux Randonnée	150 €
Scénariste	150 €
Club Amitié Détente	150 €
Champagneux Créations	180 €
Vallée du Guiers FC	300 €
Ski Club St Genix sur Guiers.....	200 €
MFR	90 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
SOU des Ecoles.....	1 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 23h.

Le Maire,
Georges CAGNIN



Le secrétaire de séance,
Marc CURTILLAT